

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Maria Pérez, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Ulrich Jotterand et Olivier Gurtner: «Des forêts sur les places en béton».

Rapport de M^{me} Amanda Ojalvo.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020. La commission l'a étudiée lors de ses séances du 28 septembre 2021 et du 5 avril 2022, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que nous avons voté l'urgence climatique l'année dernière;
- que l'augmentation de la température dans le monde et à Genève par la même occasion nous impose de reconsidérer en urgence dans notre ville nos besoins en végétalisation dans tous nos projets d'urbanisation et d'aménagement;
- que Genève possède de beaux parcs mais que cela ne suffit pas à limiter la pollution, à oxygéner nos espaces de vie et à faire baisser la température de nos étés désormais caniculaires;
- qu'il faut entretenir au mieux nos espaces arborés et en recréer surtout dans les endroits les plus bétonnés donc les plus chauds de notre ville en été, notamment sur les places suivantes: place de Neuve, place des Grottes, place des Charmilles, place des Eaux-Vives, place Simon-Goulart, place des Alpes ou encore la place du Vélodrome, la place du Carré-Vert à la Jonction et la grande place de Plainpalais, autant d'espaces urbains qui tous se distinguent par leur massive bétonisation et/ou bitumisation;
- qu'aujourd'hui, pour faire baisser, même un peu, la température de notre ville, il est urgent d'arboriser, de végétaliser le plus possible nos sols, de réoxygéner et de revitaliser notre ville et nos espaces de vie;
- qu'il existe des villes exemplaires telles que Berlin et Leipzig, qui ont su conserver et surtout arboriser après la Seconde Guerre mondiale au point de reconstituer de véritables forêts au cœur de leur ville, ou encore Dortmund, qui possède même 50% de son territoire en forêt;
- qu'arboriser ambitieusement une ville est donc possible,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’agir rapidement pour permettre la végétalisation du sol et la création d’espaces arborisés pour toutes les places bétonnées et/ou bitumées de notre ville;
- d’agir pour donner au Service des espaces Verts (SEVE) les moyens de recréer des parcs et des mini-forêts dans notre ville.

Séance du 28 septembre 2021

Audition de M^{me} Delphine Wuest, représentante des motionnaires

M^{me} Wuest rappelle qu’une forêt est un écosystème libre que l’on n’entretient pas. Elle mentionne que la microforêt urbaine favorise la biodiversité et lutte contre les îlots de chaleur tout en permettant la rétention de l’eau de pluie. Elle ajoute que ces forêts favorisent également la faune qui s’enrichit. Elle précise que c’est un Japonais qui a lancé cette méthode qui consiste à planter des espèces indigènes très serrées sur un espace de 100 à 300 m². Elle observe qu’il est nécessaire d’entretenir ces espaces les trois premières années avant de les laisser libres. Elle ajoute que les villes de Paris, de Bordeaux ou de Toulouse développent des politiques allant dans ce sens.

Questions des commissaires

Une commissaire demande ce qui détermine le nom de «forêt».

M^{me} Wuest répond qu’il y a la taille et le fait que cet espace n’est pas géré par l’homme. Elle rappelle encore qu’une forêt est protégée par la loi.

Une commissaire observe qu’il y a des espaces boisés et des forêts.

M^{me} Wuest acquiesce et mentionne pouvoir se renseigner.

Un commissaire demande si le plan de végétalisation est cohérent et si ce projet est complémentaire.

M^{me} Wuest pense que ce projet permet d’apporter un élément concret au plan de végétalisation.

Une commissaire observe qu’il s’agit de création et non de protéger les quelques espaces existants.

M^{me} Wuest répond qu’il n’y a que le bois de la Bâtie.

Un commissaire rappelle que le département avait indiqué qu’il n’y avait pas de forêt en Ville de Genève.

M^{me} Wuest mentionne que la friche et les places de parc derrière l'Alhambra pourraient être utilisées pour une telle création, bien que les habitants des étages inférieurs pourraient être lésés en termes de lumière.

La présidente rappelle que la commission doit entendre M^{me} Baehler qui doit présenter une motion et elle propose d'attendre cette présentation avant de prévoir la suite des travaux.

Séance du 5 avril 2022

La présidente déclare qu'il n'y a plus d'audition prévue. Elle observe que les commissaires sont en faveur d'un vote.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe est en faveur de ce projet. Il évoque la place Simon-Goulart en mentionnant que cette place nécessite une végétalisation.

Un commissaire d'Ensemble à gauche signale que des citoyens ont demandé la plantation d'arbres au Carré-Vert, ce qu'ils ont obtenu. Elle ajoute qu'une fête est prévue jeudi prochain à cet égard.

Un commissaire du Centre déclare que son groupe est en faveur de la végétalisation. Il se demande s'il ne faudrait pas préciser «là où c'est possible».

Un commissaire des Vert-e-s proposerait «un maximum de places». Mais elle voterait cette motion sans autre.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien retire sa proposition.

Un commissaire du Parti libéral-radical répond que son groupe acceptera cette motion.

Mise aux voix, la motion M-1516 est acceptée par 14 oui (3 Ve, 2 LC, 1 MCG, 1 UDC, 3 S, 3 PLR, 1 EàG) et 1 abstention (PLR).